

**Zeitschrift:** Action : Zivilschutz, Bevölkerungsschutz, Kulturgüterschutz = Protection civile, protection de la population, protection des biens culturels = Protezione civile, protezione della popolazione, protezione dei beni culturali

**Herausgeber:** Schweizerischer Zivilschutzverband

**Band:** 49 (2002)

**Heft:** 2

**Rubrik:** Cantons

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 10.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Edito romand

Les parlementaires fédéraux vont procéder prochainement à l'examen de la LPPC et à celle de PCi XXI. Nous ne reviendrons pas sur les divergences exprimées notamment par les sections de la Suisse occidentale, celles-ci étant reflétées dans les colonnes d'Action.

Mais, l'occasion de manifester notre solidarité nous est offerte le 4 mai prochain, lors de l'assemblée générale de l'Union Suisse pour la Protection Civile qui se tiendra à Thoune. Parce qu'au-delà de l'approbation (ou non) de la gestion de l'USPC, c'est l'occasion à ne pas manquer de montrer notre intérêt pour une Protection Civile adaptée à son temps, et le souci de ne pas gaspiller les investissements consentis.

La future loi fédérale doit marquer une évolution vers plus de solidarité en créant des conditions cadres pour une collaboration «active» et «authentique» entre les partenaires pour assurer une bonne protection de la population. Et non pas, en forçant quelque peu le trait, de masquer une involution de fait en utilisant des formules algébriques telles que: plus par moins serait égal à moins par plus. Intéressant, non ?

Et puis, la guerre est une chose trop sérieuse pour la laisser faire aux militaires, disait fort pertinemment Clemenceau. Dans cet esprit, l'Assemblée de Thoune est aussi une façon de démontrer aux parlementaires que nous faisons confiance à la sagesse de leurs débats, certes, mais pas à n'importe quel prix.

Alors, venez nombreux à Thoune pour marquer de manière claire votre intérêt pour la cause que défend l'USPC, parce que c'est la vôtre!

*René Matthey*  
René Matthey



La nouvelle annexe du centre a fort belle allure.

CENTRE D'INSTRUCTION LAUSANNOIS: MÉTAMORPHOSE

# La RAMA s'offre une annexe

**Diminution des effectifs, réforme, restructuration, la PCI lausannoise devait redéfinir la «vocation» de son Centre d'instruction de Montheron. C'est aujourd'hui chose faite.**

**RENÉ MATHEY**

Ma foi, la nouvelle annexe du Centre de formation de la ville a fort belle allure. Lors de la redéfinition des besoins, on pouvait craindre une prise de position «négative» des autorités de la ville. D'autant qu'il s'agissait d'investir quelque 2 millions. Il n'en a rien

été et c'est tant mieux. Le regroupement de l'Office communal de Protection civile et du Service du Feu en Office de la Sécurité civile (OSC) n'est pas étranger à cette volonté exprimée par l'autorité politique de se doter d'un instrument de formation efficace.

Le Centre d'Instruction de la RAMA (CIR) comprenait à l'origine deux appartements de service, un parking et une piste composée d'une maison du feu (avec place d'extinction, une tour et une zone de décombres). Mais pour répondre à une nouvelle affectation du CIR en centre de formation ouvert au per-



Michel Schmid, patron de l'OPC Ville de Lausanne.

sonnel des services de la ville et aux tiers, quelques aménagements devaient être réalisés pour répondre aux besoins d'aujourd'hui. Et puis encore, l'investissement nécessaire à cette rénovation a été quelque peu «atténué» par l'abandon des locaux de la route de Genève et l'intégration de l'Office communal au CIR. Transfert effectif depuis le 1<sup>er</sup> avril 2001.

Par contre, et pour des raisons faciles à comprendre, la section «exploitation» reste basée à la rue de la Borde à Lausanne. Ce qui permet à tous les incorporés d'y effectuer aisément toutes les démarches administratives nécessitées par une modification de leurs statuts.

### Les changements

Du côté des salles de classes existantes, pas ou peu de changement en dehors d'un câblage permettant un raccordement à tous les systèmes informatiques et téléphoniques actuels. Une nouvelle cuisine mise en service en novembre 2001 a été créée au rez-de-chaussée. Elle permet la préparation d'une centaine de repas. Quant au réfectoire, il a aussi été transféré au rez et il est nettement plus convivial qu'en sous-sol. La cuisine du sous-sol reste attribuée au cantonnement STPA pour les besoins de la troupe. Afin d'accueillir les hôtes, de les renseigner et d'assurer le contrôle nécessaire, une réception a été aménagée à l'entrée du Centre.

Le gros du changement se traduit par la construction d'une nouvelle annexe (baptisée aussitôt par ses occupants du nom de Chapelle). Tous travaux de terrassement et de fondation ont été évités en utilisant l'ancienne place d'appel de l'armée. L'architecture, œuvre du Service d'architecture de la



La nouvelle annexe a été baptisée «Chapelle».

ville, a été largement inspirée par le bâtiment actuel. D'un seul niveau, cette annexe, à structure et charpente de bois indigène, a été revêtu (pour la toiture) de plaques de fibrociment. Quant aux façades, elles sont composées d'un lambrisage de mélèze. Les travaux de construction ont débuté le 30 avril 2001 pour s'achever le 20 décembre. D'une surface de 330 m<sup>2</sup> et d'un volume de 1890 m<sup>3</sup>, ce bâtiment est composé de cinq bureaux, d'une salle de conférence, d'un vestiaire et d'un local de conciergerie.

### Une piste d'exercice réaménagée

Construite en 1983, la piste d'exercice avait bien besoin d'un coup de jeune. Utilisée

principalement pour la formation des sapeurs-pompiers, elle n'avait jamais été sécurisée sur le plan de la protection des eaux. Or, l'exercice avec des feux réels demande un séparateur permettant de retenir tout résidu d'hydrocarbure avant le déversement des eaux dans la Tioleire et le Talent.

La maison du feu, après 16 ans de multiples sollicitations, devenait dangereuse et quasi inutilisable pour la formation des sapeurs-pompiers. Toutes les transformations nécessaires ont donc été réalisées et correspondent aujourd'hui aux standards de protection et de formation que l'on peut attendre d'une piste d'exercice. □

COUVET: CLAUDE GABEREL EST LE DIRECTEUR DU

## Service de la sécurité civile et militaire

**pd. Claude Gaberel assume la direction du nouveau service de l'Etat de Neuchâtel. Il assure également la présidence de l'organisation catastrophe neuchâteloise.**

La mutation profonde de l'environnement géostratégique des années 90 fait ressortir que notre pays a moins à craindre aujourd'hui la menace d'un conflit armé. En revanche, les catastrophes naturelles ou anthropiques, ainsi que les situations d'urgence font peser une menace accrue sur une société caractérisée par sa haute technicité et sa structure en réseau.

Dans ce contexte, il convient d'admettre que même si l'armée reste un pilier important de la sécurité, le volet protection de la population et son partenaire «Protection civile» prend une plus grande dimension, en particulier à l'échelon des cantons. Les réformes de l'Armée XXI et de la Protection de la po-

pulation XXI sont basées sur une vision intégrée des missions de l'Etat pour garantir la sécurité de la population. Le Conseil d'Etat neuchâtelois a décidé de la création d'un service de la sécurité civile et militaire, le 1<sup>er</sup> décembre 2001, réunissant sous une même direction les domaines des affaires militaires et de la protection civile et du feu. Cette nouvelle organisation ouvre des possibilités de développer des synergies importantes, permettant de réaliser également l'orientation recherchée sur le plan fédéral.

M. Claude Gaberel assume la direction de ce nouveau service de l'Etat de Neuchâtel. Il assure également la présidence de l'organisation catastrophe neuchâteloise, de même qu'il collabore à la mise en place de la «Coopération nationale de sécurité». Dans ce domaine, tant les événements récents enregistrés sur les réseaux routiers suisses et européens, dans le secteur aérien, et les pro-

jets de mise en œuvre de volet «Protection de la population» pour faire face aux crises en général, démontrent que la nécessité d'une coordination encore plus pointue entre les services d'intervention s'avère indispensable à l'avenir.

Le service de la sécurité civile et militaire a son siège au Centre d'instruction de la protection civile à Couvet, et permet également de fortes collaborations dans le domaine de l'instruction, que ce soit en protection civile ou de service du feu (voir également *action* n° 7/2001).

La création du service de la sécurité civile et militaire constitue ainsi une solution institutionnelle porteuse de collaborations accrues entre les différents corps d'interventions et permettant à l'Etat d'améliorer et de mieux coordonner les moyens à sa disposition pour assurer la protection de la population. □